

## L'ABBAYE SAINT-CORNEILLE DE COMPIÈGNE SOURCES ET TRAVAUX

par

*Georges-Pierre WOIMANT*

A l'imitation d'Aix-la-Chapelle, selon la tradition, le petit-fils de Charlemagne, Charles le Chauve, sacré par Wenilon à Orléans roi de la *Francia occidentalis* cinq ans après le Traité de Verdun de 843, puis roi de Lotharingie, oint du chrême de Clovis par Hincmar à Metz, le 9 septembre 869, enfin empereur couronné par Jean VIII depuis la Noël 875, par un diplôme daté du 5 mai 877, donne au monastère royal de Compiègne, à l'honneur de Marie, mère de Dieu, un statut accompagné d'un service de cent clercs. L'inauguration est faite en présence du pape Jean VIII et soixante-douze évêques. Le transfert du Saint-Suaire, autrefois donné à Charlemagne, en provenance de l'abbaye de Cornelimünster, près d'Aix, et d'autres reliques venues de Lyon, contribuent à l'appellation Saint-Corneille et Saint-Cyprien qui s'impose quarante ans plus tard.

La reconstitution du cartulaire par l'abbé Morel, publiée de 1904 à 1977, ouvre sur cette chartre et termine 505 années plus tard, le 22 juin 1382, sur une déclaration complète du temporel.

Quelques rares plans ou dessins des XVII et XVIIIe siècles constituent toute l'iconographie.

Quant aux vestiges, ils sont réduits à quasiment rien : sont classés MH le cloître et des restes de clocher, au 26 octobre 1964, et sont inscrits à l'inventaire, au 18 septembre 1944, les dits "vestiges et sous-sol de l'ancien réfectoire". Les parties incluses dans les magasins qui bordent la rue Saint-Corneille qui traverse l'ancienne nef, ne sont même pas considérés, bien que quelques parties soient visibles.

L'abbaye est pourtant d'une grande importance pour Compiègne, puisque toute son histoire est comprise dans la somme de ses archives. Sont concernés non seulement l'abbaye même et ses multiples biens dispersés

dans l'Aisne, l'Oise, la Somme, la Marne et le Pas-de-Calais, mais aussi les très nombreux établissements tenus, en toute occasion et de toutes les façons, sous le joug de prérogatives, tant spirituelles que foncières, comprenant l'essentiel de l'espace urbain : sur le fief de la "Couture Charlemagne", avec le domaine royal et ses palais successifs, la ville et sa Commune, des biens de la seigneurie de Pierrefonds et d'autres fiefs, diverses autres fondations monastiques ou hospitalières, chapelles, maisons ou hôtels canoniques, seigneuriaux ou abbaticaux, les paroisses, les foires (dont celle du Saint-Suaire), les marchés, la forêt (avec Saint-Corneille-aux-Bois, la Chapelle du Saint-Signe, l'Ortille), la rivière, ses ponts, sa pêche et ses moulins, sans oublier nombreux villages alentours et la propriété d'au moins sept granges.

La moindre parcelle d'autorité ou prérogative est revendiquée par l'abbaye ; ainsi elle reprend sous son giron l'église paroissiale de Saint-Germain, hors les murs, et l'abbaye de Saint-Clément en 1092 qui lui avaient échappé un temps, et elle décide à l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle de la Commanderie des Templiers, des nouvelles paroisses et leurs églises Saint-Antoine et Saint-Jacques. Curieusement, après une longue période d'oubli, c'est sous le vocable de Saint-Corneille que sont réunies aujourd'hui toutes les paroisses de Compiègne.

A cette *autoritas* s'y ajoutent à volonté : la juridiction spirituelle, le temporel, les diverses justices sur une quinzaine de lieux, les bénéfices sur une vingtaine de cures, le tout à la barbe de l'évêque de Soissons, avec même, pour les abbés, le port de la mitre et de l'anneau, dès 1225, et aussi des habits pontificaux lors des offices, confirmant la dépendance directe du Saint-Siège et par là son indépendance. En son sein, se trouve même sa propre paroisse dite "du Crucifix". On comprend que les moines noirs de l'abbaye aient été choisis, par réaction, dans le Roman de Renard, comme les conducteurs de la charrette aux anguilles que Goupil dupe.

Son joug est tel que la commune qui n'a plus pour se développer que les derniers biens royaux, est accordée en 1153 "ob enormitates clericorum" (à l'encontre de la puissance cléricale) ; elle ne se maintiendra d'ailleurs que le temps d'un siècle et demi, faute sans doute déjà à l'époque de suffisamment de déconcentration des taxes et revenus.

Les chartes de Saint-Corneille et de nombreuses autres, avec les *Annales de Saint-Bertin*, qui concernent les archives royales, évoquent la grande fréquence des séjours de la cour à Compiègne, à toutes les époques. Mais aucune ne laisse transparaître un quelconque aspect des lieux ; pas une ligne n'évoque précisément les bâtiments ou les activités.

Au vu de sa bibliothèque et de ses grands érudits, de l'intense vie intellectuelle de l'abbaye, des pèlerinages, on aurait espéré au moins se faire une idée du cadre matériel.

Même les occasions de donations royales, sous l'égide de Saint-Corneille, ne dévoilent rien sur son sanctuaire, que ce soit envers une congrégation, comme les Frères prêcheurs, ou que ce soit pour un hôpital, comme cette Maison-Dieu de Saint-Nicolas, aussi dépendante de l'abbaye – qui est le lieu de la tenue du colloque sur Saint-Corneille - datée de 1257 d'un côté et de l'autre côté, pour la chapelle d'extrémité, de la fin du XVe siècle.

Quarante jours après le diplôme de fondation, le capitulaire de Quierzy dit que le monastère est construit et que le *castellum* est à achever. Il est curieux que la construction du monument ait été avancée autant sans protection. Charles le Chauve prépare alors sa funeste expédition romaine.

Ce terme de *castellum* est utilisé aussi dans ce capitulaire pour les autres places prévues sur la Seine et la Loire, dont Saint-Denis, tandis que celui de "cité" y est préféré pour Paris.

On sait qu'il est difficile de se fier à ces désignations de *palatium*, *castrum*, *castellum*, *oppidum* et même *villa*, employées parfois indifféremment, mais aussi sans doute parfois très spécifiquement.

De même l'abbaye est dite "basilique" en 932.

Quant aux allégations sur l'*Aulae Siderae* de Jean Scot Erigène (Johannes Scottes Eriugena 810-877), il pourrait s'agir d'un langage conventionnel, et elles restent bien incertaines, philosophiques, nominalistes et utopiques avant l'heure, risquant d'orienter *a priori* la recherche.

La magnificence des lieux décrite prête beaucoup de capacité et de rapidité d'exécution aux décisions impériales, en des temps pourtant si incertains, à moins que la construction ait été déjà très avancée et la fondation qu'un état de fait, et si, bien sûr, il s'agit bien de notre abbaye. L'auteur décède l'année même de la fondation.

Nombre d'édifices bien connus sont susceptibles de se prêter à une certaine magnificence ; les fouilles ont révélé que Saint-Denis montre depuis déjà plusieurs décennies un bel édifice de 80 m de long.

Malgré la disparition soudaine du fondateur, avec l'impulsion de ses successeurs, notamment Louis II le Bègue, oint roi par Hincmar, archevêque de Reims aussi abbé de Saint-Corneille, le 8 décembre 877 à Compiègne, dans la chapelle palatiale, et couronné empereur par Jean VIII à Troyes, le transfert de l'image d'Aix où tout est déjà imitation et symbolisme, dut rester incontournable : le culte marial, le polygone sacré, la coupole, les autels multiples, la chapelle haute de l'archange saint Michel, vainqueur des forces du mal.

Dans cet ordre d'idée, dominant d'un côté la grande nef basilicale et de l'autre l'*atrium curia regis*, devait se dresser un trône, identique au trône d'Aix, à l'image de celui de David décrit par l'Ancien testament, toujours

siège de justice - mais sans doute plus d'allégeance, sous lequel on passait en se courbant - identique à ceux illustrés dans les bibles de Charles-le-Chauve, identique encore au trône du Vatican, en bois rehaussé de plaques d'ivoire, offert par cet empereur, qui est toujours conservé dans la basilique Saint-Pierre et dont un moulage est au Musée de Mayence.

Compiègne, comme Aix, eut donc son Palais-Dieu, dont le type persistera, dans l'esprit, huit siècles plus tard, à l'Escorial de l'empereur Philippe II, de la dynastie de Bourgogne et de Lorraine, véritable symbole du pouvoir sacré.

Ce collège de cent clercs de notre abbaye, tout puissant, ne répondant que de Rome et du roi, riche d'une pluralité de forts revenus, indépendant de tout ordre et de toute règle, eut à charge ce sanctuaire royal, mais seulement sans doute le temps de celui de l'empire ; il sut apparemment cependant en conserver les privilèges avec les anciens rites religieux attachés à la symbolique impériale carolingienne, issue de la chapelle palatine d'Aix, à l'imitation des palais mythiques de Jérusalem, Rome ou Byzance. Les Mauristes tenteront beaucoup plus tard à Compiègne, comme en d'autres sites, de redorer ce culte non plus impérial mais royal. Les sépultures et statues royales tiennent lieu de reliques.

En 1150, trois ans avant la Commune, déclarés "*castra diaboli*", les cent clercs sont relégués par la force, malgré l'opposition du trésorier, le propre frère du roi, et Suger leur substitue les bénédictins de la règle de Saint-Maur, avec à la tête son futur successeur à Saint-Denis. Il fallut cependant garantir à vie leurs avantages pour réussir le transfert. Huit barons-fieffés eurent enfin à charge la partie gérable du domaine du monastère, diminuant son pouvoir et ses revenus. La commune n'aura de cesse d'empiéter sur son territoire à la moindre occasion et par le biais des donations prises sur le domaine royal. Son affaiblissement et son appauvrissement seront dès lors inéluctables.

Sa survie tient grâce au grand nombre de ses possessions et de ses reliques, prises à Aix ou venues de Rome, Constantinople et la *Perse*, qui en font un lieu de pèlerinage à la Vierge et aux saints Corneille et Cyprien qui ont leur châsse, don de la reine d'Angleterre, Mathilde, environnée de 52 autres reliquaires divers, dont le voile de la Vierge (la robe est à Aix) et le prépuce de Jésus, cité par Voltaire dans le *Dictionnaire philosophique* ; enfin, au XIIIe siècle, il sera un haut lieu de remises d'indulgences. Rappelons que Calvin est originaire de la ville voisine de Noyon.

En 1656, c'est la déchéance, titre et revenus sont repris par le monastère du Val-de-Grâce de Paris et seul un prieur avec à peine vingt religieux sont à demeure.

Quelques gravures, comme celle éditée par le *Monasticum gallicanum*, font état d'un édifice disparate, de tradition bien picarde, typique d'une

réédification du début du XII<sup>e</sup> siècle, avec chœur à abside sur trois pans, entouré d'un déambulatoire encadré de deux tours clochers romanes, et avec de fortes reprises gothiques notamment sur la nef. Toutes parties carolingiennes ont apparemment disparu, mais il est probable que l'organisation d'origine se soit maintenue, à l'intérieur, avec les processions traditionnelles de pèlerinage.

La grande chapelle axiale est toujours présente, nommée édicule Sainte-Marie, mais il manque à l'opposé la tour Saint-Michel. Celle-ci s'est effondrée en effet en 1492 sur les deux dernières travées et a été remplacée au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, par un porche ouvert encadrant une façade à rosace, flanquée de deux tourelles prismatiques, d'après des dessins de Tavernier et Léré, à l'image de la façade de l'église Saint-Antoine toute proche.

De l'église, il ne subsiste aujourd'hui que ce qu'en 1798 la ville de Compiègne récupérera sur les ruines provoquées par l'arasement des clochers voulu par les révolutionnaires et qu'elle conservera pour des magasins sur les bas-côtés sud, lors de la percée de la rue Saint-Corneille, à l'emplacement de la nef. Nombre de fondations des divers états sont sans nul doute toujours présentes en partie sous cette rue, les ruelles et les places voisines.

Quant au mobilier et au décor, il ne reste rien, les célèbres statues de bois des rois de France ont été brûlées à la Révolution, en une "charrette" aux dires de l'époque, et les matériaux en pierre qui auraient servi à combler des glacières du palais national, sont à redécouvrir ; quelques-unes des reliques ont été pieusement recueillies par l'église Saint-Jacques de Compiègne ; la célèbre bibliothèque est dispersée.

Aucune observation archéologique à ce jour ne concerne avec certitude un quelconque vestige des différents palais ou de l'église abbatiale, même ceux encore apparents du bas-côté nord, dont il n'y a que des photographies et aucun relevé, à notre connaissance.

A l'intérieur du cloître, restauré dans son jus il y a quarante ans – et dont il n'y a qu'un plan et des élévations – les fouilles de Joachim Klein-Bardadji ont mis au jour en 1972 de nombreuses sépultures, des débris de marbre et un petit mur.

Il nous a été donnée l'occasion à la fin de l'année 2004 de déposer les restes de ces vestiges au Musée Antoine Vivenel, tels qu'ils avaient été déposés dans les réserves il y a trente ans, sans référence précise ; une translation des restes humains a aussi été faite plusieurs années après les fouilles dans le jardin du cloître, sur les instances de Madame Durand Sibertin-Blanc, ancien conservateur de la bibliothèque. On ne sait guère plus.

Joachim Bardadji, ne désirant pas encore communiquer ses résultats pour des raisons personnelles, a cependant assuré, très récemment, que ses dossiers classés en son chartrier de la maladrerie de Saint-Lazare de Beau-

vais sont parfaitement en ordre, pour une future exploitation. On ne connaît pas de rapport et celui qui circulerait en Allemagne est un plaisanterie.

Dans cette attente, il faut savoir qu'en fait rien d'édifiant pour les bâtiments n'a été observé. Le professeur Carol Heitz, qui, avec son accent et sa sincérité, dans les années 70 du siècle passé, à Nanterre, faisait revivre et l'empereur et sa chapelle d'Aix, parlait, d'un possible négatif de baptistère, comme d'autres ont été supposés ailleurs et encore récemment. En tant qu'archéologue de terrain, il est difficile de croire à des restitutions à partir de tranchées de récupération.

Retenons, ce qui est plus positif, la présence de rares marbres, sans doute identiques à ceux de cette Place des Hallettes, attribués à l'Antiquité par un autre professeur, François Braemer, qui faisait revivre dans la même université et au même moment, les carrières antiques du pourtour méditerranéen. À Beauvais, les niveaux carolingiens du Palais épiscopal et de la Basse-Œuvre livrent aussi des fragments de plaques en marbre provenant des îles grecques ou de l'Asie mineure.

Apportons la réserve que, comme nul l'ignore, ce marbre antique est très prisé à la période carolingienne, en colonnettes ou en *opus tessellatum*, et n'est pas un indice de magnificence de l'édifice, mais une simple mode de décor à partir de récupération sur des édifices antiques.

Ces diverses informations, bien réduites, ont servi de bases aux recherches archéologiques dites de la Place des Hallettes, il y a dix ans.

Sous la direction de Martine Petitjean, le chantier de fouilles préventives Afan, porté au-delà du côté septentrional de l'abbatiale, cherchait à étudier dans la pente d'une place longtemps laissée ouverte, des vestiges d'aménagements que les textes laissaient paraître grandioses mais que la connaissance de la ténuité des constructions, en ces temps et en ces lieux, tendait à contredire.

En effet, daté du 26 juillet 917, un diplôme de Charles III le Simple, transmet la tradition de deux incendies du "*cænobium*" (donc du monastère) lors d'expéditions normandes, motivant des fortifications conséquentes, qui donnaient quelque espoir de niveaux et vestiges calés chronologiquement.

Même, éventuellement, les fameuses représailles d'Otton II, en retour de l'expédition de rapine de Lothaire à Aix en 978, auraient pu laisser espérer des traces, bien que le texte ne parle que de *villa* de Compiègne et de destructions limitées. Était-il bien question du *castellum* lui-même ?

Ces recherches sur la place des Hallettes font état : d'abord, de structures linéaires, datées de la fin du VIIIe siècle, d'après la céramique et "l'état actuel de nos connaissances" précise la publication ; vient ensuite une construction, comprenant des éléments de destruction par le feu, dont des fragments de colonnes en marbre, et de laquelle seraient plus ou moins contemporaines des sépultures (mais non une nécropole) ; puis, deux fossés,

renfermant d'autres éléments de destruction, encore avec des marbres, sont datés d'après des structures qui restent imprécises mais sont associées à des monnaies de la fin du IXe siècle.

“Selon nous, dit Martine Petitjean, les résultats archéologiques sont attribuables à l'ensemble palatial”. Les fossés sont vus comme les limites de la *curia regis* et de l'*aula* liées à la “Couture Charlemagne”, la désignation du domaine de l'abbaye, et de l'emprise du monastère.

Succèdent ensuite des fonds de cabanes au sud et à des aires d'activités artisanales au nord.

Au début du Xe siècle, un grand ensemble est bâti sur un remblai associé à de nombreux marbres, essentiellement de placage, que protégerait un grand fossé au nord, large de 12 m et profond de 3 m, sans trace de rempart intermédiaire.

Au XIe siècle, de nouvelles constructions sont présentes avec un autre fossé, large de 10 m au sommet, de 3,80 m à la base, et profond de 2 m, toujours sans trace de rempart, dont l'orientation paraît vouloir couvrir une plus large surface.

Ces aménagements font place à des vestiges d'artisanat et à un habitat important auquel sont rattachées des latrines monumentales.

Avec le XIIe siècle, la *curia regis* serait abandonnée à l'abbaye. C'est le temps où cette fonction royale éclate en diverses justices qui seront à l'origine de nos Cour des Comptes, Cour de Cassation et Conseil d'État.

Le palais se déplace effectivement alors sur les bords de la rivière au “Châtel du Roi”, ou bien, déjà en partie déplacé, il s'y développe sur des systèmes de fortifications spécifiques, sans doute préexistantes ; à nouveau démembré en 1258 au profit des Jacobins, toujours avec l'agrément de l'abbaye de Saint-Corneille, la résidence royale s'établira encore plus tard *extra muros*, à plusieurs lieues plus au sud, et hors de toute protection, à Villeneuve-Saint-Germain / Royallieu, avant de revenir - les bâtiments une fois encore en partie délaissés en 1303 au profit de l'Ordre du Val des Escoliers - s'installer définitivement, *intra muros* à son emplacement actuel où, comme louvre, il reprend de l'importance à la fin du XVe siècle.

Seule demeurerait royale la chapelle Notre-Dame, intégrée ou annexée au domaine de l'abbaye.

A bien lire les textes et regarder les vestiges, la place des Hallettes ne concerne qu'une faible partie de l'ancienne place royale, qui était certes beaucoup plus étendue, puisqu'elle avait subi les conséquences de l'effondrement de la tour Saint-Michel, située très au sud-ouest.

Que ce soit dans le cloître ou Place des Hallettes, il reste très difficile de juger scientifiquement à quoi correspondent réellement les vestiges exhu-

més, pour lesquels la rigueur pointue des mises au jour et des observations ne peut être mise en doute.

Les fossés sont les meilleurs indices de l'ancienneté du site fortifié, de son organisation propre et de l'intérêt stratégique par rapport aux rivières Oise et Aisne, l'une remontant vers les Ardennes et l'autre vers la Lorraine, le long de belles vallées riches de cultures et pâtures, bordées de profondes forêts giboyeuses.

Il semble falloir se résoudre à considérer que tout ce qui a été mis au jour ne donne qu'une idée extrêmement partielle de l'aménagement de cet éperon, peu étendu à cette extrémité et ne dominant que d'une assez faible hauteur la rivière, même si le cours en était plus bas alors.

Le choix de l'emplacement de l'abbaye est bien sûr lié à l'immédiate présence de cette résidence fortifiée (à défaut d'un palais), mais il est évident que, considérant les surfaces, l'espace s'avère bien exigü pour y établir à la fois des systèmes de défense avec des fortifications, des logis, des espaces pour les édifices et les manifestations tant royales que religieuses.

D'ailleurs, comme si la place ne manquait pas, plus tard, au sud-ouest, est ajoutée une autre petite abbaye, Saint-Clément, fondée par Frédérine, épouse de Charles le Simple, où elle sera inhumée en 915.

A n'en pas douter le *castellum* de Charles le Chauve était beaucoup plus étendu qu'on le voudrait.

Par comparaison, à la même époque, les fossés qui protègent Saint-Denis, autre *castellum*, sont distants de deux à trois cents mètres de la basilique, qui est elle-même longue de 80 m. Enfin, où sont les fortifications, autres que les fossés ? Leur érosion totale dans les pentes est difficile à croire ; les fossés n'en gardent pas trace.

Enfin, on sait que de la céramique carolingienne provient du secteur de l'ancien lycée Pierre d'Ailly de la rue d'Ulm, à l'autre bout de la ville médiévale, près du palais actuel, bien au nord-est ; et, à mi-chemin, qu'un mur, large de 3,5 m et long de 25 m, non daté, en maçonnerie recouverte d'un petit appareil typique du haut moyen âge, a été relevé au niveau de l'Hôtel-de-Ville.

Que ce soit l'abbaye, avec la crypte qui lui est supposée, sans doute funéraire, près de la Chapelle Notre-Dame, ses sépultures royales, déplacées par Louis IX et partiellement violées en 1792, ses nombreuses sépultures de moines, ses soubassements multiples et de toutes époques, ou que ce soit les vestiges des édifices de fonctionnement et d'accueil du roi et sa cour, et toute l'évolution des fortifications afférente, l'essentiel donc est encore à découvrir apparemment.

Seuls des prémices ont été livrés.



Au vu des sols, si on ne doit pas s'attendre à des stratigraphies importantes, les niveaux paraissent assez bien conservés, peu érodés hors les pentes, et les structures en creux trouvent un bon terrain de conservation, grâce à un socle géologique immédiatement calcaire. Le support archéologique paraît de bon aloi.

Côté bibliothèque municipale, construite contre le cloître et sur les bâtiments monastiques truffés de galeries souterraines, après guerre, où des fouilles doivent reprendre lors de son très prochain réaménagement, les surfaces seraient malheureusement très perturbées par les bombardements germaniques de la Grande Guerre et ne devraient pas être très riches d'enseignements. Espérons tout de même que quelques chandelles de sols y subsistent.

Force est de constater que cette abbaye reste très méconnue, malgré la magnificence de la vision de Jean Scot, qui lui est attribuée, malgré son association permanente à l'histoire royale, et malgré deux campagnes de fouilles.

---